République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

MAGAZINE

JANVIER À SEPTEMBRE 2026





SON EXCELLENCE MONSIEUR

MAMADI DOUMBOUYA

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



Son Excellence

M. Amadou Oury BAH

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT



Mme Mariama Ciré SYLLA

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET



Mme Fatoumata Foula DIALLO

Directrice Générale des Impôts

“Ma vision pour la DGI est de bâtir une administration fiscale moderne, performante et centrée sur la qualité du service rendu aux usagers, en conformité avec les standards de l'outil TADAT, référence internationale en matière de diagnostic et d'évaluation des performances des administrations fiscales. Cette démarche a favorisé l'engagement de réformes structurelles importantes, matérialisées par la création de nouvelles directions.’’



M. Dan LAMAH

Directeur Général Adjoint des Impôts

La DGI, un acteur de développement, un partenaire de croissance.

Adresse : Direction Générale des Impôts (DGI) - Intersection rue ka 001 – corniche nord rue 038 Almamya - Commune de Kaloum - République de Guinée.
BP : 599 / **Centre d'appel :** 1006 / **Site web** : www.dgi.gov.gn

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE LA DGI 8

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES 11

III. SITUATION DES RECETTES 47

IV. PERSPECTIVES 56

V. CONCLUSION 58

I. PRÉSENTATION

Cette section présente la Direction Générale des Impôts (DGI), son organisation institutionnelle, ses missions et ses principales attributions. Elle met en évidence son cadre juridique et organisationnel, ainsi que le rôle et les responsabilités de ses différentes structures dans la gestion, le contrôle et le recouvrement des impôts et taxes. Elle permet également de mieux comprendre son fonctionnement et sa contribution stratégique à la mobilisation des recettes fiscales et au financement des politiques publiques de l'État.

Les réformes fiscales au service du développement national !



Sous l'autorité de la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, la Direction Générale des Impôts a pour mission la gestion de la fiscalité intérieure et d'en assurer le suivi.

1. Missions et attributions

La Direction Générale des Impôts est particulièrement chargée :

• D'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'assiette, au contrôle, au contentieux et au recouvrement des impôts et taxes relevant de la fiscalité intérieure et de veiller à leur application ;

• De rechercher, de constater et de réprimer la fraude fiscale ;

• D'initier les réformes de la fiscalité intérieure et de participer aux réformes de la fiscalité de porte ;

• D'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de recouvrement des impôts et taxes ;

• D'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et programmes de contrôle fiscal ;

• De promouvoir le civisme fiscal ;

• De gérer les centres de gestion agréés ;

• De gérer le contentieux fiscal et de suivre en relation avec l'Agent Judiciaire de l'État les affaires portées devant les Tribunaux ;
• D'identifier les contribuables au niveau local, en collaboration avec les services des collectivités locales ;

• De collecter, centraliser et exploiter les renseignements à but fiscal.

2. Organisation de la DGI

A. Une Direction Générale :

• Une Directrice Générale ;
• Un Directeur Général Adjoint ;
• Les conseillers techniques ;

B. Les services d'appui

• L'Inspection Générale des Services Fiscaux ;

• La Direction des Relations Publiques et de la Communication ;

• La Division des Affaires Financières ;

• La Division des Ressources Humaines ;

C. Les Services comptables en charge du recouvrement

• La recette spéciale des impôts (RSI).

D. Les Directions techniques

• La Direction de l'informatique et de la modernisation ;

• La Direction de la Stratégie, des réformes et de la performance ;

• La Direction de la législation fiscale, du contentieux et des relations internationales ;

• La Direction des renseignements et des stratégies du contrôle fiscal ;

• La Direction du pilotage des services d'assiette ;

• La Direction des grandes entreprises ;

• La Direction des moyennes entreprises ;

• La Direction des mines, carrières et sous-traitants ;

• La Direction des enregistrements, des missions foncières et de la fiscalité immobilière ;

• La Direction du contrôle fiscal ;

• La Direction du recouvrement ;

• La Direction des services déconcentrés.

DGI

Direction Générale des Impôts

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Cette section retrace les principales activités réalisées par la Direction Générale des Impôts (DGI) au cours de la période du 1er janvier au 30 septembre 2026. Elle met en évidence les actions entreprises par les différentes structures dans l'accomplissement de leurs missions, notamment en matière de gestion, de contrôle et de recouvrement fiscal, ainsi que les initiatives de modernisation et de renforcement des capacités institutionnelles. Elle souligne également la mobilisation, l'engagement et les efforts collectifs du personnel en faveur de l'amélioration des performances de l'administration fiscale et de l'optimisation des recettes publiques.

Au cœur des réformes,
au service du développement !

ACTUALITÉ DGI

JANVIER – FÉVRIER – MARS









1. L'élargissement de l'assiette fiscale

L'élargissement de l'assiette fiscale a été principalement favorisé par l'intégration progressive des petits opérateurs économiques dans le système fiscal formel.

Cette démarche a été portée par le Bureau de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC), mis en place en janvier 2025 au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI). Cette structure a pour mission d'offrir un accompagnement de proximité aux contribuables, aussi bien par des moyens physiques que numériques, dans leurs démarches d'immatriculation, de déclaration et d'assistance technique.

Dans ce cadre, une importante campagne de sensibilisation a été conduite auprès des opérateurs économiques exerçant dans les principaux marchés de Conakry. Déployée du 22 mai au 03 juin 2025 dans les communes de Kaloum, Matam, Dixinn et Lambanyi, cette opération visait essentiellement à encourager l'obtention du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) via la plateforme numérique eTax, dédiée aux services de télé-déclaration et de télépaiement.

Au-delà de la diffusion de l'information, cette campagne a contribué à dissiper les réticences et les perceptions négatives associées à l'immatriculation fiscale, en mettant en lumière les avantages liés à la formalisation des activités économiques.

Il a été démontré que l'intégration dans le secteur formel ne constitue pas uniquement une obligation fiscale, mais représente également un facteur d'accès à diverses opportunités économiques, notamment en matière de financement, de sécurité juridique et de reconnaissance institutionnelle.
L'approche retenue a privilégié la pédagogie et l'accompagnement à travers :

- **La création d'un dispositif dédié, le BUFAC;**

- **La diffusion de supports d'information simplifiés;**

- **L'organisation de sessions de formation destinées à mieux faire comprendre les obligations fiscales et à vulgariser les procédures administratives.**

Cette première phase a permis de recenser près de 2 000 contribuables potentiels, constituant ainsi une base stratégique pour les futures opérations d'immatriculation, de sensibilisation et d'intégration progressive au système fiscal formel.

Par ailleurs, des échanges et concertations ont été engagés dès le mois de février 2025 entre la Direction Générale des Impôts (DGI), la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) et la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI).

Les échanges réguliers ont permis de renforcer la coordination des actions de sensibilisation, d'améliorer le dialogue entre l'Administration fiscale et le secteur privé, et de promouvoir davantage la formalisation des activités économiques.

Cette collaboration a également favorisé l'identification de nouveaux contribuables potentiels et la mise en œuvre d'initiatives conjointes visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer le civisme fiscal.

2. Mise en place du Centre d'Appel

Dans le souci de renforcer la proximité avec les contribuables et de mieux prendre en compte leurs préoccupations, il a été procédé à la mise en place d'un Centre d'Appel.

Cet outil a pour vocation de faciliter la collecte et la remontée des informations relatives aux réclamations, préoccupations et recommandations formulées par les usagers, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité des services fiscaux.



3. Digitalisation des procédures fiscales à travers la plateforme eTax et le déploiement du Système d'Administration Fiscale Intégrée en Guinée (SAFIG-2)



À la date du présent rapport, le taux global de déploiement fonctionnel du système SAFIG-2 est estimé à 98%. Dans le même temps, près de dix-huit sessions de formation ont été organisées au cours du semestre de 2026 à l'intention des cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI), en vue de renforcer leurs compétences dans l'utilisation de cet outil de gestion moderne.

Bien que certaines fonctionnalités demeurent en cours de déploiement, il convient de souligner que les opérations de télé-déclaration fiscale sont désormais pleinement opérationnelles. À ce jour, 100% des déclarations fiscales sont effectuées à travers les modules fonctionnels du système, traduisant ainsi une avancée significative dans la modernisation de l'Administration fiscale.

La consolidation de la digitalisation de l'administration fiscale s'est poursuivie au cours du semestre à travers plusieurs actions majeures. Celles-ci ont notamment porté sur la poursuite du déploiement du projet SAFIG II (versions 2.3 à 2.5), la modernisation des services aux contribuables ayant permis de ramener à moins de 24 heures les délais de délivrance des NIF et des quitus fiscaux, ainsi que la finalisation des travaux préparatoires relatifs au timbre fiscal électronique et à la facturation électronique.

Par ailleurs, la DGI a conduit avec succès la migration des infrastructures informatiques vers des plateformes hébergées sur le territoire national, renforçant ainsi la souveraineté et la sécurité des données fiscales. Elle a également procédé au déploiement de plus de 100 nouveaux ordinateurs et poursuivi l'extension du réseau informatique afin de renforcer l'interconnexion entre les services centraux et déconcentrés de l'Administration fiscale.

4. Renforcement des capacités du personnel

Dans le cadre de la politique de développement des compétences, plusieurs agents et cadres de la Direction Générale des Impôts ont bénéficié de formations spécialisées dont les principales actions sont présentées ci-après :

Formation sur les prix de transfert dans le secteur minier

Au cours du premier trimestre, un programme de formation approfondi consacré aux prix de transfert a été organisé au profit du personnel de la Direction des Mines et de la Direction du Contrôle Fiscal.



Cette initiative avait pour objectif de renforcer les compétences techniques des participants, d'harmoniser les méthodes de contrôle et d'améliorer la maîtrise des problématiques fiscales liées aux transactions intra-groupes dans le secteur minier.

Cybersécurité : renforcement des capacités des hauts cadres pour une Administration fiscale moderne et sécurisée



Au cours du premier trimestre, trois sessions de formation en cybersécurité ont été organisées au bénéfice du personnel de la Direction de l'Informatique et de la Modernisation.

Ces formations visaient à développer les compétences techniques des agents, à anticiper les risques liés aux menaces informatiques et à renforcer la protection des systèmes d'information ainsi que des données sensibles de l'Administration fiscale.

La DIM se dote d'une gouvernance de la sécurité avec la formation iso 27001:2022



Dans le cadre du projet de modernisation de l'administration fiscale, la Direction de l'Informatique et de la Modernisation (DIM) a organisé une session de formation.

Sous l'impulsion de Madame la Directrice Générale des Impôts, Fatoumata Foula DIALLO, la formation à la norme ISO 27001:2022 a dépassé le cadre du simple cursus académique. Elle a été pensée comme le socle d'une nouvelle gouvernance de la sécurité des systèmes d'information (SSI) pour l'ensemble de l'administration fiscale.

L'objectif est de ne pas se contenter de connaître la norme, mais de savoir la déployer concrètement sur les infrastructures critiques.

Le programme s'est articulé autour de deux phases :

· Décembre 2024 – Phase d'amorçage :

Une campagne de sensibilisation a permis d'initier les équipes aux enjeux de la sécurité de l'information. Cette première étape a abouti à une cartographie initiale des vulnérabilités spécifiques à l'écosystème fiscal.

· Mars 2026 – Phase d'ancrage opérationnel :

Sur dix jours intensifs, les agents ont suivi une formation de « Lead Implementer ». Ce volet certifiant a combiné l'étude des exigences de la révision 2022, l'analyse des risques métiers et l'apprentissage des techniques d'audit interne. Un diagnostic de maturité cyber a également été réalisé pour offrir une vision claire des priorités.

Pour le Directeur de l'informatique et de la modernisation, les compétences acquises répondent à des besoins concrets :

- Sécurisation des projets structurants (SAFIG 2, eTax, e-Bilan) : l'application des contrôles de l'annexe A (révisée en 2022) permet de garantir la confidentialité et l'intégrité des données sensibles, tout en intégrant la sécurité dès la conception des architectures (bases de données, API).

- Gouvernance et gestion des risques : La DIM dispose désormais d'une méthodologie standardisée pour évaluer les menaces pesant sur les serveurs et applications. Le renforcement de la gestion des accès privilégiés (PAM) constitue une avancée majeure pour tracer rigoureusement les actions au sein des systèmes de production.

- Préparation à la certification : En formant ses cadres au rôle de Lead Implementer, l'institution se positionne favorablement pour une future certification officielle. Les équipes maîtrisent aujourd'hui les exigences documentaires, la gestion des incidents et l'amélioration continue du système de management.

Avec cette initiative, la DIM ne se contente plus de subir les contraintes de sécurité : elle les anticipe et les structure. En transformant une formation en feuille de route opérationnelle, l'Administration fiscale franchit une étape décisive vers la résilience numérique et la confiance des usagers.

La Direction Générale des Impôts et la Banque mondiale : un partenariat stratégique au service de la mobilisation des recettes fiscales







Dans le cadre de la consolidation des réformes engagées en matière de mobilisation des ressources intérieures, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a présidé, le 11 février 2026, une séance de travail stratégique avec une mission de la Banque mondiale.

Cette rencontre a permis d'examiner les principaux défis auxquels fait face l'Administration fiscale et d'identifier les réformes prioritaires susceptibles d'améliorer durablement les performances de la DGI.

Au cours des échanges, la Directrice Générale a démontré une parfaite maîtrise des enjeux liés à la gouvernance fiscale, notamment à travers l'utilisation de l'outil d'évaluation TADAT, ainsi qu'une excellente compréhension des réformes nécessaires à la modernisation de l'administration fiscale.

Les travaux ont permis de dégager plusieurs axes d'intervention prioritaires, parmi lesquels :

• L'accélération de la digitalisation des procédures fiscales ;

• Le renforcement de la gouvernance et de la fiscalité foncière ;

• La modernisation de la gestion des ressources humaines ;

• L'amélioration continue de la qualité des services rendus aux contribuables.

Les participants ont également souligné l'importance du renforcement de la coopération entre les différentes régies financières de l'État, condition essentielle à une meilleure coordination des actions et à une gestion plus efficace des finances publiques.

Cette rencontre a réaffirmé la volonté commune de la DGI et de la Banque mondiale de poursuivre les efforts de modernisation et de transformation de l'Administration fiscale guinéenne.

Les concertations engagées se poursuivront afin d'assurer une mise en œuvre efficace des réformes identifiées et de garantir l'atteinte des objectifs fixés.

À travers cette dynamique de réforme, l'ambition demeure de bâtir une Administration fiscale moderne, performante, transparente et crédible, capable de soutenir durablement le financement du développement économique et social de la Guinée.

Renforcement des compétences en éthique et en rédaction administrative

Sous l'impulsion de Mme Fatoumata Foula Diallo, la Direction Générale des Impôts (DGI) a lancé, le 26 mars 2026 à l'École Nationale d'Administration (ENA) de Nongo, une session de formation destinée à 105 cadres et agents. Organisée en partenariat avec l'ENA, cette formation a pour objectif de consolider les connaissances des participants sur les principaux référentiels de l'administration publique guinéenne, notamment le Code de conduite de l'agent public, les mécanismes de lutte contre la corruption ainsi que les techniques modernes de rédaction administrative.



Prévue sur une durée de sept semaines, cette formation regroupe les bénéficiaires en trois groupes pédagogiques et couvre des thématiques essentielles relatives à l'éthique, à la gouvernance et à la communication administrative. Les responsables institutionnels ont salué cette collaboration ainsi que les progrès réalisés par la DGI, tout en rappelant l'importance du renforcement du capital humain pour améliorer durablement la mobilisation des recettes fiscales dans le respect des principes de transparence et de bonne gouvernance.



LFI 2026 : la Direction Générale des Impôts présente sa stratégie de renforcement de la mobilisation des recettes publiques



Le 29 mars 2026, la Commission des Finances et du Budget du Conseil National de la Transition (CNT) a poursuivi ses travaux d'examen approfondi des prévisions budgétaires dans le cadre de l'élaboration de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2026. À cette occasion, les différentes régies financières de l'État ont été invitées à présenter leurs projections ainsi que les stratégies envisagées pour atteindre les objectifs de recettes fixées.

Cette démarche vise à garantir l'adéquation entre les objectifs de mobilisation des ressources internes et les ambitions de développement économique et social du pays.

Les discussions ont porté principalement sur plusieurs axes stratégiques, notamment l'optimisation des recettes fiscales à travers l'analyse des prévisions de la Direction Générale des Impôts (DGI), la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Au cours de son intervention devant la Commission, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a présenté les principales orientations stratégiques de l'Administration fiscale en réponse aux préoccupations exprimées par les Conseillers nationaux.

Son exposé a notamment mis l'accent sur la modernisation du système fiscal, l'amélioration de la fiscalité du secteur minier et le renforcement de la mobilisation des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été présentées afin de justifier les orientations du Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2026, notamment :

• L'explication des nouvelles mesures fiscales et douanières destinées à renforcer la mobilisation des ressources internes ;

• Le déploiement de la taxe applicable aux jeux de hasard ;

• La mise en place de mécanismes de protection relatifs à la Contribution Foncière Unique (CFU), afin de prévenir toute répercussion excessive de cette charge sur les locataires.

Recouvrement et assainissement des créances fiscales :

Une attention particulière a également été accordée à la problématique du recouvrement des créances fiscales et à l'assainissement du portefeuille des impôts dus.

À cet effet, les actions suivantes ont été mises en avant :

• Le suivi rigoureux du recouvrement des créances issues de l'audit financier réalisé auprès de quarante-cinq (45) entreprises avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;

• La mise à jour régulière de la situation des Restes à Recouvrer (RAR), correspondant au stock des impôts liquidés mais non encore acquittés.

Ces différentes mesures traduisent la volonté de la Direction Générale des Impôts de renforcer durablement les performances de l'Administration fiscale et de sécuriser les recettes de l'État.



ACTUALITÉ DGI

AVRIL – MAI – JUIN









Séminaire préparatoire de la réunion annuelle du CREDAF Guinée 2026



Une délégation de la Direction Générale des Impôts de Guinée, conduite par la Directrice Générale, Madame Fatoumata Foula DIALLO, séjourne actuellement à Paris.

Madame Diallo et sa délégation participent au séminaire préparatoire de la conférence annuelle 2026 du CREDAF (Cercle de Réflexion des Dirigeants des Administrations fiscales), qui se tiendra en Guinée en juin prochain.

Organisé à Paris du 8 au 10 avril 2026, ce séminaire est consacré à la lutte contre la fraude fiscale dans le contexte de l'économie numérique. Plusieurs thématiques sont abordées par les participants :

· la taxation des activités des influenceurs ;

· le cadre juridique, les outils de détection et le contrôle de la fraude numérique ;

· deux ateliers parallèles animent les échanges sur la taxation des cryptoactifs et celle du commerce électronique ;

· les technologies au service de la lutte contre la fraude, telles que l'intelligence artificielle, le big data et la cybersécurité.

A noter que Madame la Directrice Générale y prend part en sa qualité de Vice-Présidente du CREDAF.



Réunion de printemps FMI – Banque mondiale 2026 : Le FMI salue la performance exceptionnelle de la DGI Guinée



En marge des Réunions de Printemps 2026 à Washington DC, la délégation guinéenne, sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, a mené une offensive diplomatique remarquée.

Au cœur de ce succès : la reconnaissance internationale des réformes fiscales portées par la Direction Générale des Impôts (DGI).

La Guinée a affiché une santé macroéconomique robuste, impressionnant les partenaires multilatéraux par des indicateurs largement au-dessus de la moyenne régionale :

Le leadership de la DGI sous les projecteurs
Mme Fatoumata Foula DIALLO, Directrice Générale des Impôts, a été particulièrement distinguée par les instances du FMI.

Sa gestion stratégique a permis de transformer la mobilisation des recettes intérieures en un véritable levier de résilience budgétaire.

Les points forts salués par le FMI :
- Croissance record : une augmentation des recettes de plus de 43 % en glissement annuel ;

- Rigueur institutionnelle : une qualité de reporting et de collaboration exemplaire avec les services du Fonds ;

- Réforme structurelles : une dynamique de modernisation qui sécurise les ressources de l'État.

En 2025, lors d'une mission technique de deux semaines à la Direction Générale des Impôts (DGI) de Guinée, l'Expert de la politique fiscale du département Afrique du FMI a pu constater de visu les réalités du terrain. Impressionné par le travail accompli, il a tenu à saluer personnellement l'action de Madame la Directrice Générale et de ses équipes, soulignant l'impact direct de leurs performances sur la souveraineté financière du pays.

Le FMI a réaffirmé son engagement à soutenir cette dynamique positive à travers le renforcement des capacités. Deux missions techniques sont officiellement attendues à Conakry en mai et en août 2026.

Une reconnaissance internationale qui transforme la rigueur fiscale en levier de souveraineté économique pour la Guinée.

ORGANISATION DE LA 39ÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DU CREDAF



La République de Guinée a accueilli à Conakry, du 9 au 12 juin 2026, la 39ème Conférence annuelle et la 42ème Assemblée générale du CREDAF, réunissant plus d'une centaine de responsables et experts fiscaux issus de trente (30) pays francophones autour du thème : **« La gestion des risques au service de la mobilisation des recettes intérieures en temps de crise ».**

Les travaux ont porté sur le renforcement des capacités des administrations fiscales en matière de gestion des risques, de mobilisation des recettes, de transformation numérique et de résilience face aux crises. Les participants ont également formulé des recommandations visant à promouvoir l'utilisation des outils numériques, le développement de l'analyse des risques et le renforcement de la coopération entre Administrations fiscales.

Cette rencontre a également été marquée par l'élection de Madame Fatoumata Foula Diallo, Directrice Générale des Impôts de Guinée, à la présidence du CREDAF, renforçant ainsi le positionnement de la Guinée au sein de la communauté fiscale francophone.

Les activités se sont achevées par une journée touristique et culturelle organisée dans la préfecture de Forécariah.







Remise de matériels informatiques à la DGI par Expertise France

Dans le cadre du renforcement des capacités de l'Administration fiscale, Expertise France a procédé le jeudi 25 juin 2026 à la remise officielle de 35 ordinateurs à la Direction Générale des Impôts (DGI). Ce don, financé par le programme AMRIC (Appui à la mobilisation des ressources intérieures et aux corps de contrôle), vise à améliorer les capacités techniques et opérationnelles de la DGI, dans un contexte de modernisation des procédures fiscales.



Le représentant de l'Union européenne a réaffirmé, lors de la cérémonie, l'engagement constant de son institution à accompagner la DGI dans ses missions stratégiques. Il a souligné que ce soutien matériel s'inscrit dans une coopération durable, axée sur l'efficacité et la transparence de la gestion fiscale.

Mme la Directrice Générale de la DGI a vivement salué ce geste, qu'elle a qualifié de « particulièrement opportun ».

Mme Fatoumata Foula Diallo a rappelé que ces équipements répondent à un besoin pressant, notamment pour les structures déconcentrées, qui sont actuellement en phase de formation sur les nouveaux outils numériques.

Au nom de Mme la Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, elle a tenu à rassurer les partenaires sur l'utilisation rationnelle et rigoureuse de ces ordinateurs. Chaque poste sera affecté selon des critères prioritaires, et un suivi sera assuré pour garantir leur impact optimal sur les capacités opérationnelles de mobilisation des recettes fiscales.

Cette dotation marque une étape supplémentaire dans la modernisation de la DGI, qui bénéficie ainsi d'un appui concret pour relever les défis de la fiscalité moderne.

La formation en cours pour les services déconcentrés permettra d'exploiter pleinement ces nouvelles ressources, au service du contribuable et de l'efficacité administrative.





Renforcement de capacités des cadres des structures déconcentrées

Du 23 au 26 juin 2026, les structures déconcentrées de la Direction Générale des Impôts (DGI) comprenant les communes de la capitale et les préfectures ont participé à une session de renforcement de capacités à Conakry. Une initiative de la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo, visant à outiller les services déconcentrés sur des notions essentielles à leur qualification opérationnelle.



Une formation articulée autour de deux axes majeurs

Cette séance de formation avait pour objectif de doter les cadres et agents des services déconcentrés des compétences nécessaires pour relever les défis de la modernisation de l'Administration fiscale.

1. Digitalisation et sécurisation des recettes via SAFIG

Le premier volet de la formation a porté sur les procédures d'adhésion et de consultation des contribuables gérés dans les structures déconcentrées sur la plateforme SAFIG (Système d'Administration Fiscale Intégrée en Guinée).

Dans le cadre de la digitalisation et de la sécurisation des recettes, cet outil full-web permet une gestion moderne et dynamique du processus de collecte des impôts. La refonte du système informatique de la DGI, à travers SAFIG 2, vise à rehausser le niveau de performance de l'administration fiscale.

2. Renforcement des connaissances juridiques et déontologiques

Le second volet, animé par la Direction de l'École Nationale d'Administration (ENA), a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur trois textes fondamentaux :

· **La loi n°2020/0026/AN** portant Code de conduite de l'agent public. Ce code établit un ensemble de règles et de normes destinées à guider le comportement professionnel des agents, dans le respect des règles déontologiques, pour favoriser l'intégrité, la transparence et lutter contre la bureaucratie et la corruption.

· **La loi n°L/2010/027/AN** portant Statut général des agents de l'État. Ce texte fixe les principes fondamentaux de gestion des emplois et des agents de l'État, définissant notamment les règles applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

· **La loi n°L/2017/041/AN du 4 juillet 2017** portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées. Ce cadre juridique et institutionnel vise à renforcer la lutte contre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance.

Une initiative stratégique pour une administration fiscale plus efficace

En initiant cette formation, la Directrice Générale des Impôts entend renforcer les compétences opérationnelles des agents en poste dans les services déconcentrés.

La maîtrise des outils digitaux comme SAFIG, couplée à une connaissance approfondie des textes régissant la fonction publique et la lutte contre la corruption, constituent un levier essentiel pour améliorer la qualité du service rendu aux contribuables et sécuriser les recettes fiscales.

Cette session s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'administration fiscale guinéenne, à l'ère où la digitalisation des services publics est érigée en priorité.

Signature de deux protocoles d'accord entre la DGI, la CGE-GUI et la Chambre de Commerce : un nouveau cadre de dialogue fiscal pour la Guinée



La Direction Générale des Impôts (DGI), la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI) et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) ont signé deux protocoles d'accord instituant un cadre permanent de dialogue entre l'Administration fiscale et le secteur privé. Présidée par la ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Mme Mariama Ciré Sylla, cette initiative s'inscrit dans la dynamique du programme Simandou 2040 et vise à renforcer la confiance, la transparence et la concertation.





Les représentants du patronat et de la Chambre de Commerce ont salué la mise en place de ce cadre, qui permettra d'anticiper les difficultés, de promouvoir le civisme fiscal et d'accompagner la formalisation du secteur informel. Ils ont également réaffirmé leur volonté de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale dans un environnement plus stable, lisible et prévisible pour les entreprises.

Qualifiant cette signature de «moment historique », la ministre Mariama Ciré Sylla a souligné qu'elle concrétise la volonté des autorités de renforcer le partenariat entre l'État et le secteur privé au service du développement économique. La Directrice générale des impôts a, pour sa part, réaffirmé l'engagement de son administration à faire de ce cadre un outil de dialogue durable, afin de réduire les contentieux, simplifier les procédures et améliorer le climat des affaires en Guinée.

Sensibilisation et information pour les contribuables

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de sensibilisation, la Direction Générale des Impôts a procédé, au cours du premier trimestre 2026, à la diffusion de deux communiqués officiels ainsi que de trois spots d'information destinés à mieux informer les contribuables et à promouvoir le civisme fiscal.



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°014 /MB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°001

RELATIF A LA VENTE DES VIGNETTES TUV EXERCICE 2026

Il est porté à la connaissance de tous les usagers que la vente libre des vignettes TUV a débuté le **01 janvier 2026** et prendra fin le **31 mars 2026.**

Les contribuables sont invités à s'acquitter du paiement de leur vignette dans ce délai à travers les plateformes suivantes :

- Orange Money : *144*4*8*4# ;
- MTN Mobile : *440*4*6*4# ;
- Crédit Rural : *1111# ;
- Crédit Card, Bnb et KS Pay.

Passé le 31 mars 2026, des pénalités de 25% seront appliquées conformément aux dispositions de **l'article 335 alinéa 3** du Code Général des Impôts. **Cette majoration ne concerne pas les nouvelles immatriculations.**

Les usagers sont donc priés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter toute sanction.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur le civisme fiscal de chacun pour le respect de la loi.

Conakry, le 13 janvier 2026

La Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO

4éme Avenue, Commune de Kaloum - BP : 519 République de Guinée
Tél : (+224) 654 001 111 - Email : info@mbudget.gov.gn
Site web : www.mbudget.gov.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°086 /MB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°002

La Directrice Générale des Impôts informe l'ensemble des contribuables qu'ils sont tenus de procéder à la déclaration et au paiement de la Contribution Foncière Unique (CFU) au plus tard le 30 juin 2026. Ce, conformément aux dispositions des articles 259, 260, 266 et 267 du Code Général des Impôts (CGI).

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des personnes assujetties à la CFU que le lancement officiel des opérations de recensement, au titre de l'exercice 2026, interviendra le lundi 02 février 2026 sur toute l'étendue du territoire national.

Ces opérations conduites par les agents habilités de la Direction Générale des Impôts visent à recenser les propriétés bâties et non bâties à travers l'identification des biens, leur géolocalisation ainsi que l'évaluation des bases d'imposition correspondantes.

Les concernés sont invités à se rendre disponibles et à collaborer activement avec les équipes de recensement, en mettant à leur disposition toutes les informations nécessaires, afin d'éviter toute évaluation d'office.

Pour assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations de terrain, les autorités civiles et militaires, en application des dispositions de l'article 1240 du Code Général des Impôts, apportent leur concours à cette campagne de recensement.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur l'esprit de civisme fiscal, de responsabilité et de collaboration de l'ensemble des contribuables pour la réussite de cette importante opération nationale.

Conakry, le 26 janvier 2026

La Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO

4ème Avenue, Commune de Kaloum - BP: 519 République de Guinée
Tél : (+224) 654 001 111 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL JUSTICE · SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DGI

N°770 /MEFB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°004

Relatif au report de la date limite de vente libre des vignettes de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV)

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des propriétaires d'engins roulants que la période de vente libre de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV), initialement prévue pour s'achever le mardi 31 mars 2026, fait l'objet d'un aménagement exceptionnel.

En raison des perturbations techniques constatées sur les réseaux de communication, et afin de garantir à chaque contribuable la possibilité de s'acquitter de ses obligations dans les meilleures conditions, la Direction Générale des Impôts a décidé de proroger le délai de rigueur jusqu'au dimanche 5 avril 2026 à minuit (00h 00).

Passé cette échéance, l'acquisition des vignettes sera impérativement soumise aux pénalités de retard conformément à la législation fiscale en vigueur.

Pour faciliter vos démarches, la DGI rappelle que plusieurs canaux de paiement sécurisés sont à votre disposition :

I. <u>Réseau Bancaire (Partenaires DSD Guinée)</u>

Le paiement peut être effectué au niveau des plateformes numériques des institutions bancaires suivantes :

- **BCI Guinée ;**
- **Diama Bank ;**
- **Orabank ;**
- **Vista Bank.**

SIMANDOU 2040

4ème Avenue, Commune de Kaloum BP : 519 - République de Guinée
Tél : +224 624 38 38 64 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

Guinée

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 000GNF à 150 000 000GNF, articles 613 du code pénal guinéen

II. Solutions de Paiement Électronique et de Proximité

Pour plus de célérité, les contribuables sont encouragés à utiliser les services de monnaie électronique et prestataires agréés :

Mobile Money: Orange Money, MTN Mobile Money, Soutra Money ;
Services de paiement : Paycard, BNB Transfert, KS-Pay ;
Réseau de proximité : Crédit Rural de Guinée.

Note Importante : En cas d'indisponibilité technique momentanée sur l'un des canaux, nous invitons les usagers à privilégier l'une des autres alternatives proposées afin de respecter le nouveau délai imparti.

La Direction Générale des Impôts remercie les contribuables pour leur sens de responsabilité et leur contribution essentielle à la mobilisation des ressources nécessaires au développement.

Conakry, le 1er avril 2026

La Directrice Générale

RG-MEFB * DIRECTION GENERALE DES IMPOTS * DGI DIRECTRICE GÉNÉRALE

Fatoumata Foula DIALLO

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°1387 /MEFB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°005

Relatif au lancement de la nouvelle procédure dématérialisée de gestion des actes d'enregistrement sur la plateforme eTax/SAFIG2.

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des usagers, notamment les notaires, huissiers, commissaires-priseurs et hommes de droit ainsi que les opérateurs économiques et les particuliers, du lancement de la nouvelle procédure dématérialisée de gestion des actes d'enregistrement sur la plateforme eTax/SAFIG2.

Cette mesure rentre en vigueur à compter du 1er juin 2026 et toutes les formalités d'enregistrement (conventions, baux, marchés publics, actes notariés et autres) se feront désormais exclusivement en ligne.

Cette importante réforme présente de nombreux avantages qui sont, entre autres :

- La soumission et le suivi des dossiers 24h/24 sans se déplacer ;
- Le paiement sécurisé via la banque ou Mobile Money ;
- La réalisation en ligne des formalités d'enregistrement et suivi des dossiers 24h/24 sans se déplacer ;
- La réduction des délais de traitement des dossiers ;
- L'attribution d'un QR Code de vérification unique garantissant l'authenticité de chaque acte.

Ainsi, les professionnels sont invités à créer, dès maintenant, leur compte certifié sur eTax.

Toutefois, afin de faciliter la procédure de transition, des sessions d'accompagnement sont prévues dans les Bureaux de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC) ; dont les opérationnels sont actuellement situés au siège de la Direction Générale des Impôts à Kaloum, à Matam, à Matoto et à Taouyah.

La DGI sait compter sur le civisme fiscal de chacun pour la réussite de cette importante réforme.

Conakry, le 19 mai 2026

Fatoumata Foula DIALLO

Conakry, le 03 juin 2026

N° 1842 /MEFB/DGI/2026

La Directrice Générale

A

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs Généraux des Sociétés, Mesdames et Messieurs les Gérant(e)s des Entreprises Individuelle et Cabinets Conseils

- CONAKRY -

Objet : *Echéance de déclaration du 1er Acompte Provisionnel IS 2026.*

Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions de l'article 236 alinéa I et II du Code Général des Impôts (CGI), j'ai l'honneur de vous rappeler que vous avez l'obligation de déclarer et payer le 1er acompte sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et de l'Impôt sur les Sociétés au plus tard le 15 juin 2026 via la plateforme e-tax.

Cet acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat réalisé au titre de l'exercice 2025.

Passé ce délai, votre imposition sera établie d'office conformément aux dispositions des articles 1170, 1174-I et 1176 du CGI.

Sachant compter sur votre habituelle compréhension, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

P/La Directrice Générale/P.O
Le Directeur Général Adjoint

R.G. M.E.F.B. DGI LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dan LAMAH

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'empris

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 1543 /MEFB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°007

Objet : *Echéance de déclaration du 1er Acompte Provisionnel IS 2026*

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à tous les contribuables que, conformément aux dispositions de l'article 236-I et II du Code Générale des Impôts (CGI), les assujettis à l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et à l'Impôt sur les Sociétés sont tenus de souscrire, au plus tard le 15 juin 2026, à la déclaration et au paiement du premier acompte sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et à l'Impôt sur les Sociétés via leur espace e-Tax.

Cet acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat réalisé au titre de l'exercice 2025.

Passé ce délai, votre imposition sera établie d'office conformément aux dispositions des articles 1170, 1174-I et 1176 du CGI.

Sachant compter sur votre habituelle compréhension, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Conakry, le 03 Juin 2026

P/La Directrice Générale/P.O
Le Directeur Général Adjoint

DGI LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Dah LAMAH

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles XXX du code pénal guinéen

Réalisation des spots publicitaires





Ces spots publicitaires ont été produits grâce à l'implication de Mme la Directrice Générale des Impôts.

Judicieusement traduits en langues nationales, ces spots dessinent une stratégie de la DGI axée sur un double objectif : moderniser le recouvrement et humaniser la relation fiscale.

Sur le plan technique, la promotion d'e-Tax, de l'E-facturation (SAFIG2) et de l'obtention automatique des documents visent à fluidifier les processus.

L'objectif est de sortir des lourdeurs administratives en offrant, réactivité et traçabilité, tandis que la vente libre des vignettes TUV incarne une décentralisation concrète pour faciliter la vie des usagers.

Sur le plan pédagogique et social, les spots sur le civisme fiscal et la destination des recettes visent à restaurer la confiance. En expliquant que l'impôt finance les services publics, la DGI cherche à transformer un acte subi en un devoir compris. Le numéro vert, couplé aux traductions locales, abat les barrières linguistiques et technologiques pour rapprocher l'Administration des citoyens, y compris les plus éloignés du numérique.

En définitive, cette campagne ne se limite pas à exiger le paiement ; elle construit un écosystème de facilité, d'écoute et de transparence.

L'objectif final est d'accroître le taux de recouvrement volontaire, non par la contrainte, mais par l'adhésion et la simplification des démarches.

ACTUALITÉ DGI

JUILLET - AOUT – SEPTEMBRE









Formation des cadres de la DGI : la GIZ appuie le renforcement des compétences dans le secteur minier guinéen



Dans le cadre du projet « Gouvernance régionale du secteur extractif et chaînes d'approvisionnement », une session de renforcement des capacités à l'intention des cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI) a été officiellement lancée ce lundi 20 juillet 2026, dans un hôtel de Conakry.

Prévue du 20 au 24 juillet 2026 à l'Hôtel ONOMO, cette formation vise à consolider les compétences techniques des agents de la Direction des Mines, Carrières et Sous-traitants (DMCS) et de la Direction du Contrôle Fiscal (DCF).

Elle est le fruit d'un appui de la coopération allemande à la DGI, et a pour objectif d'améliorer le suivi des activités minières ainsi que la mobilisation des recettes fiscales issues de ce secteur stratégique.

Les thématiques abordées couvriront l'ensemble de la chaîne de valeur minière : politique minière et minéraux stratégiques, cycle de vie d'un projet minier, cadre juridique et réglementaire, fiscalité minière et prix de transfert, ainsi que les techniques de négociation et d'interprétation des conventions minières. Une attention particulière sera portée au contrôle de la qualité et de la quantité des produits miniers destinés à l'exportation.

Dans son message, le Directeur de Composante du projet GRSE, Mamadou Alpha Diallo, au nom de la coopération allemande (GIZ), a rappelé que le projet GRSE, financé par le BMZ et en phase 2026-2028, vise à renforcer les capacités des acteurs étatiques, de la société civile et du privé pour développer des chaînes d'approvisionnement responsables et créatrices de valeur locale, à travers quatre axes : appui stratégique au secteur minier (études, voyages d'étude), gestion des risques socio-environnementaux (lutte contre la contrebande, réhabilitation de sites, dialogue multipartite), amélioration de la fiscalité minière (formation, contrôle) et soutien aux PME (mise en relation avec le privé européen, renforcement genre).

Il a aussi souligné les acquis antérieurs de la GIZ (méthodologie du prix de référence de la bauxite, analyse-risque, dispositif anti-abus)



et salué la création de la Direction mines au sein de la DGI, avant de remercier les autorités présentes et d'exprimer sa confiance dans la maîtrise de la chaîne de valeur par les cadres pour un contrôle fiscal renforcé.

Le Responsable du bureau de Stratégie et de développement, représentant du Ministère des Mines et de la Géologie, a souligné que cette formation, alignée sur les conventions et la fiscalisation du secteur, permettra de faciliter le travail de la Direction des Mines.

Depuis sa nomination à la tête de la Direction Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo a inscrit le renforcement des compétences de ses cadres au cœur de sa vision stratégique, afin de rendre plus performante la mobilisation des recettes.

C'est dans cet esprit que le Directeur général adjoint des Impôts, M. Dan Lamah, a, dans son allocution, remercié la GIZ pour cet appui avant d'appeler les bénéficiaires à un engagement et une participation active aux modules dispensés. Il les a également invités à devenir des relais, en restituant les enseignements reçus auprès de leurs collègues.

Présidant la cérémonie de lancement au nom de Mme la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, le Dr Mamoudou Touré a rappelé que cette session de formation permettra non seulement de sécuriser les recettes fiscales, mais aussi de mieux valoriser les ressources minières au profit du développement national.

Il a invité les participants à faire preuve d'assiduité et de curiosité pour maîtriser pleinement les modules, dans l'intérêt général.

Il convient de préciser que cette initiative s'inscrit dans la continuité du projet GRSE (Gouvernance régionale du secteur extractif et chaînes d'approvisionnement en Afrique de l'ouest), financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération internationale et mis en œuvre dans quatre pays, dont la Guinée.



Coopération fiscale Guinée-Rwanda : lancement des travaux sur une convention contre la double imposition



La Direction Générale des Impôts (DGI) de Guinée a abrité ce mardi 04 août 2026, l'ouverture des travaux d'échanges entre les délégations fiscales guinéenne et rwandaise.

Cette rencontre, qui se tient dans les locaux de la DGI à Conakry, vise à jeter les bases d'une convention fiscale visant à éliminer la double imposition entre les deux pays, un préalable essentiel pour fluidifier les échanges commerciaux et stimuler les investissements croisés.

Dans son discours d'ouverture, Madame Fatoumata Foula Diallo, Directrice Générale des Impôts de Guinée, a salué la vitalité des relations qui unissent nos deux pays et la volonté partagée des plus hautes autorités de porter ces liens à un niveau d'excellence. Elle a souligné que la question de la double imposition demeure un défi majeur, et que les travaux engagés doivent aboutir à un cadre juridique clair, stable et attractif, de nature à rassurer nos opérateurs économiques.

S'inscrivant dans la vision commune des Présidents Mamadi Doumbouya et Paul Kagame, elle a exprimé sa conviction que ces échanges déboucheront sur une convention fiscale exemplaire, à la hauteur des ambitions de nos deux peuples.

Son Excellence Michel SEBERA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Rwanda à Conakry, a qualifié cette rencontre d'« opportunité de concrétiser les bonnes relations » entre les deux nations, rappelant que les échanges, entamés par voie électronique, aboutissent aujourd'hui à une session en présentiel, signe tangible de l'engagement mutuel. Monsieur Christian Nkusi RUGERI, Chef de la délégation rwandaise et Conseiller du Trésor au Ministère des Finances et de la Planification Économique du Rwanda, a pour sa part insisté sur la nécessité de « trouver un compromis WIN-WIN » pour faciliter les échanges entre les deux pays. Il a transmis les salutations de son Ministre des Finances du Rwanda et promis une bonne collaboration tout au long des travaux.

Prenant la parole au nom de Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Monsieur Adama Souaré, Conseiller fiscal du Ministère, a tenu à préciser le cadre des échanges :

'Nous ne sommes pas dans une négociation, mais dans un travail technique entre techniciens. Les deux responsables de tutelle s'occupent de la partie négociation.

Il a également souligné la qualité des relations bilatérales et les avancées en matière de digitalisation, avant de souhaiter la bienvenue à la délégation rwandaise. Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique de coopération renforcée entre la Guinée et le Rwanda, qui ont déjà signé douze accords de partenariat dans divers secteurs en octobre 2024, et plus récemment consolidé leur coopération dans le domaine de la transformation numérique.

Les travaux techniques devraient se poursuivre jusqu'au 7 août avant que les ministres de tutelle ne prennent le relais sur la phase négociatrice.



Contrôle surprise dans les services : la Directrice générale rappelle les exigences de discipline et de performance

La Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a effectué une visite inopinée dans les différents services de la structure centrale de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Cette opération de contrôle avait pour objectif de s'assurer de la régularité et de la présence effective des cadres et agents à leurs postes, mais également de renforcer le respect des règles et des exigences professionnelles au sein de l'administration fiscale.

Au cours de cette tournée, la Directrice Générale a échangé avec les responsables et les agents des différents services. Elle les a exhortés à s'inscrire pleinement dans la dynamique de transformation engagée par la DGI, fondée sur la discipline, la responsabilité, la transparence et la recherche permanente de la performance.

Mme Fatoumata Foula DIALLO a, par ailleurs, réaffirmé sa confiance à l'ensemble du personnel et rappelé que la réussite des réformes engagées repose avant tout sur l'implication, le professionnalisme et le sens du devoir de chaque agent.



L'enjeu reste clair : mieux mobiliser les recettes fiscales pour mieux financer le développement de la Guinée

Dans cette perspective, la DGI poursuit la modernisation de son administration à travers notamment la digitalisation des procédures et le déploiement de SAFIG2, afin d'améliorer l'efficacité, la sécurisation et la performance de la mobilisation des recettes fiscales.

Cette visite inopinée constitue ainsi un signal fort de la nouvelle dynamique impulsée au sein de la DGI : une administration plus rigoureuse, plus moderne et davantage orientée vers les résultats.

Discipline, transparence, responsabilité et performance : la transformation de la DGI se poursuit.







Le FMI salue les avancées de la DGI et réaffirme son appui à la transformation de l'Administration Fiscale guinéenne



Dans le cadre de l'appui technique apporté par le Fonds Monétaire International (FMI) à la République de Guinée, une mission s'est tenue du 17 au 28 août 2026 à la Direction Générale des Impôts (DGI). Cette mission intervient dans un contexte marqué par des avancées significatives enregistrées par l'administration fiscale guinéenne depuis 2025.

À travers cette mission, le FMI a réaffirmé son intérêt pour les progrès accomplis par la DGI et sa volonté d'accompagner la Guinée dans la consolidation des réformes engagées. Les échanges ont notamment porté sur les moyens de renforcer durablement la mobilisation des recettes fiscales et d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

Des priorités clairement définies pour renforcer les recettes fiscales

Les travaux de la mission ont porté sur plusieurs axes stratégiques, notamment l'évaluation des réformes fiscales en cours, l'application de l'outil RAYT d'estimation du potentiel de recettes ainsi que le renforcement de la gestion des risques de conformité.

Une attention particulière a été accordée aux secteurs des grandes entreprises et des mines, compte tenu de leur importance dans la mobilisation des recettes publiques. Les experts ont également travaillé sur la fiabilisation du registre des contribuables, la modernisation des processus d'immatriculation et l'opérationnalisation de la Direction des Mines, Carrières et Sous-traitants (DMCS).

Les échanges ont également permis d'aborder des questions techniques liées à la gestion des grands contribuables et au dispositif de prix de référence applicable à la bauxite.

Deux semaines de travaux, d'échanges et d'analyse

La première semaine de la mission a été consacrée à un état des lieux des réformes récemment engagées par la DGI, à l'identification des réformes prioritaires susceptibles d'être analysées à travers l'outil RAYT, ainsi qu'à des séances de travail consacrées à la gestion des grands contribuables et au secteur minier.

La deuxième semaine a permis de poursuivre les travaux techniques internes, d'approfondir les analyses et de renforcer les échanges avec les différents partenaires techniques. Elle s'est achevée par une réunion de clôture avec la Direction Générale des Impôts et le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.





Mobilisation des recettes : la Directrice générale des impôts passe en revue les stratégies du mois de septembre



Ce lundi 07 septembre 2026, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a présidé deux réunions stratégiques au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI).

La première session, tenue en matinée, était consacrée aux orientations stratégiques et à la déclinaison du plan d'actions par Direction opérationnelle pour l'atteinte des objectifs du mois de septembre.

Chaque responsable a présenté des actions ciblées, dans une dynamique de mobilisation accrue et sécurisée des recettes fiscales, conformément aux prérogatives de chaque entité.

Dans l'après-midi, la seconde réunion a réuni l'équipe projet SAFIG2 pour un point d'étape sur le déploiement des fonctionnalités du système. Mme DIALLO a passé en revue le niveau d'avancement des travaux et formulé des recommandations précises, visant à accélérer la digitalisation complète des processus de la DGI.

Cette modernisation s'inscrit dans une vision de performance et de transparence, au service d'une fiscalité plus efficace.

À travers ces échanges, la Directrice Générale a réaffirmé son engagement à impulser une dynamique de résultats, alliant rigueur managériale et innovation technologique conformément à la vision de son excellence monsieur le Président de la république, Chef de l'Etat Mamadi DOUMBOUYA.

Les équipes sont désormais mobilisées pour concrétiser ces orientations avant la fin du mois, tout en poursuivant la transformation numérique engagée avec SAFIG2.



La DGI accélère sa transformation numérique



Le 9 septembre 2026, la DGI a organisé une formation des cadres sur SAFIG et ses nouveaux modules, marquant ainsi une nouvelle étape dans la digitalisation de l'administration fiscale.

À travers la mise en service de MIROIR, accessible sur le réseau SAFIG/eTax, la DGI dispose d'un outil permettant de suivre les flux, de rechercher les données par NIF, de consulter l'historique des transmissions et de suivre les rejets.

MIROIR permet également le recoupement des données entre la DGI, la Douane et la chaîne de dépense. Cette interconnexion aide à mieux contrôler les opérations, à renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et à améliorer la mobilisation des recettes.

Dans le cadre de la vision du Président Mamadi DOUMBOUYA, la digitalisation devient ainsi un levier majeur pour moderniser l'administration fiscale et renforcer la mobilisation des recettes publiques.





La DGI renforce le suivi de ses services de gestion pour une mobilisation réussie des recettes



La Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo, a animé ce vendredi 11 septembre 2026 une rencontre consacrée à la mobilisation des recettes. Cette séance a réuni les responsables autour d'un enjeu central : le suivi rapproché des recettes fiscales.

L'objectif de cette rencontre était de passer en revue, avec les cadres de la gestion, le niveau d'avancement de la mobilisation des recettes au compte du mois de septembre. Il s'agissait notamment d'évaluer les performances et d'identifier les leviers à activer pour atteindre les objectifs assignés.

Après les différents exposés présentés par les Directions opérationnelles, Mme la Directrice Générale a salué les efforts déployés.

Elle a invité les Directions de la gestion, en synergie avec les acteurs du Recouvrement, à se déployer davantage sur le terrain dès ce lundi afin d'accélérer la mobilisation des recettes et d'être au rendez-vous du 30 septembre avec l'atteinte des objectifs. Mme la Directrice Générale a enfin invité chaque cadre à se considérer comme un garant des principes de la fiscalité.

Dans la vision Simandou 2040, chère à Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, la Directrice Générale des Impôts entend faire de la DGI un acteur de développement et un partenaire de croissance. Cette dynamique traduit la volonté de l'administration fiscale de contribuer pleinement au financement du développement national.



DGI–Expertise France : une alliance de confiance qui transforme la performance fiscale en élan national



Ce jeudi 17 septembre 2026, la Direction Générale des Impôts a ouvert ses portes à une délégation de l'Union européenne, et à la nouvelle directrice pays d'Expertise France en Guinée, Mme Haoudjati Oussoufa . Reçue par Mme Fatoumata Foula DIALLO, Directrice Générale des Impôts, cette audience avait un double objectif : présenter la nouvelle équipe de la délégation et d'Expertise France et passer en revue les réalisations et perspectives du programme AMRIC, dédié à l'appui à la mobilisation des ressources intérieures et aux corps de contrôle.

Mme Fatoumata Foula Diallo s'est d'abord réjouie de cette visite, avant d'exprimer sa satisfaction pour les acquis d'AMRIC depuis son arrivée à la tête de la DGI : renforcement des capacités des cadres, appui au contrôle interne, développement d'une culture de maîtrise des risques, entre autres.

Avec une pédagogie simple et un vocabulaire accessible, elle a retracé l'évolution des recettes et dévoilé la stratégie qui porte la performance actuelle de la DGI : une dynamique managériale assumée et la mise en œuvre rigoureuse des recommandations et du plan d'actions post-TADAT.

La délégation a salué le pragmatisme et la réactivité de la Directrice Générale dans l'exécution des projets AMRIC, notamment l'opérationnalisation de l'Inspection Générale des Services Fiscaux, les programmes de formation, les actions sur la promotion du civisme fiscal et le coaching sur SAFIG. Mme Haoudjati Oussoufa s'est dite satisfaite d'une collaboration porteuse d'avancées majeures, tout en invitant à concentrer les efforts sur la conduite du changement.

Enfin, la délégation a exprimé le souhait de maintenir cette même dynamique de collaboration pour atteindre les objectifs respectifs du partenariat.
Lundi prochain, un programme de formation sera entamé par les cadres de la DGI grâce à l'appui d'AMRIC.

Cette rencontre rappelle que la performance fiscale n'est pas qu'une question de chiffres : elle est le fruit d'une vision dont l'accessoire est le programme SIMANDOU 2040 cher au Président de la République Mamadi DOUMBOUYA, d'une confiance partagée et d'une coopération qui transforme durablement l'avenir.

125 cadres en formation pour une fiscalité plus performante, crédible et tournée vers l'avenir



Le lundi 21 septembre 2026, la Direction Générale des Impôts a lancé, au Centre national de perfectionnement et de Gestion, une formation continue destinée à 125 cadres, sous la présidence de la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.

La Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo, a salué l'appui de la Ministre, du centre et de l'Agence française de développement, rappelant que cette initiative s'inscrit dans la priorité gouvernementale de mobilisation des recettes intérieures, notamment autour de Simandou 2040.

La formation porte sur la fiscalité bancaire et des assurances, le coaching SAFIG, la fiscalité locale, la gestion axée sur la performance et la rédaction administrative.

Elle vise à renforcer les compétences techniques et managériales des cadres, à accompagner les collectivités dans la mobilisation de leurs ressources et à développer une culture de résultats et de service public.

Mme la Directrice Générale des Impôts a aussi évoqué plusieurs défis notamment la formalisation par l'accompagnement, l'actualisation des métiers et compétences, l'adaptation des recrutements, le renforcement des capacités en fiscalité minière, internationale (prix de transfert), le numérique, l'analyse de données, la cybersécurité et l'audit informatique, la réduction des retards de remboursement des crédits de TVA et la fiabilisation de la comptabilisation des recettes.

Elle a enfin appelé les participants à transformer ces acquis en pratiques concrètes pour renforcer la crédibilité et l'efficacité de la DGI.

A noter que ces sessions de formation sont organisées par le Centre de Formation en Finances Publiques (CFFP), en collaboration avec la DGI et s'inscrivent dans le cadre du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures et au Corps de Contrôle (AMRIC), avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).

La DGI renforce la coordination et le suivi de ses activités



Ce mardi 29 septembre 2026, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo a présidé une réunion de direction consacrée à l'examen des principales activités en cours, à l'évaluation des résultats enregistrés et au partage des orientations pour les prochaines échéances.

Cette rencontre a permis aux différents responsables de faire le point sur l'état d'avancement des activités relevant de leurs structures, d'échanger sur les résultats obtenus et d'identifier les actions à renforcer au cours des prochaines semaines.

La réunion a également été l'occasion de transmettre les instructions de Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, à la suite de la réunion de cabinet tenue le lundi 28 septembre 2026. Ces orientations viennent renforcer les priorités de l'administration fiscale en matière de suivi, de coordination et d'efficacité dans l'exécution des missions.

À l'approche du mois d'octobre, la Directrice Générale des Impôts a invité les différents responsables à renforcer la coordination entre les services, à anticiper les relances, à améliorer le suivi des activités et à maintenir la dynamique engagée. L'objectif est de consolider les acquis et de poursuivre l'amélioration des performances de la Direction Générale des Impôts.

Cette dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations du **Président de la République, son Excellence Mamadi Doumbouya**, notamment en matière de mobilisation des recettes intérieures, de modernisation et de performance de l'administration publique.

À travers cette réunion de direction, la DGI réaffirme ainsi son engagement à poursuivre sa mission avec rigueur, responsabilité et engagement, au service de la mobilisation des recettes intérieures et du développement de la Guinée.



III. SITUATION DES RECETTES

Cette section présente les performances de la Direction Générale des Impôts (DGI) en matière de mobilisation des recettes fiscales au cours des neuf premiers mois de l'année 2026. Elle met en évidence les résultats enregistrés au regard des prévisions budgétaires, l'évolution des encaissements et les performances comparées aux exercices antérieurs.

Elle souligne également les efforts conjugués de l'ensemble du personnel et des services de gestion, de contrôle et de recouvrement, ayant permis d'atteindre 20 833 milliards de GNF de recettes brutes, soit un taux de réalisation de 105 % à fin septembre 2026.

Les résultats détaillés, les principaux indicateurs de performance et leur analyse sont présentés ci-après.

Les réformes fiscales au service du développement national !

1. Synthèse de la période (janvier – septembre 2026)

À fin septembre 2026, la Direction Générale des Impôts a mobilisé 20 833 milliards de GNF de recettes brutes contre une prévision LFI 2026 de 19 912 milliards, soit un taux de réalisation de 105 % et un excédent de 921 milliards. En recettes liquides décaissables, les encaissements du Trésor s'établissent à 19 283 milliards pour une prévision de 17 347 milliards, soit 111 % et un surplus de 1 936 milliards. Comparé au cumul à fin septembre 2025 (15 829 milliards), le niveau atteint progresse de 5 004 milliards, soit un glissement annuel de 32 % ; il est supérieur de 81 % au cumul 2024 (11 534 milliards) et dépasse déjà, à fin septembre, la réalisation de l'ensemble de l'exercice 2025 (20 778 milliards).

Ce résultat est avant tout celui de l'ensemble du personnel de la DGI (1 901 agents, des services de base à la Direction générale), qui a maintenu un rythme de mobilisation soutenu dans un contexte exigeant : réorganisation des services issue de l'arrêté du 7 juillet 2025, transferts de portefeuille entre directions, préparation de la mise en production de SAFIG 2.6 et intégration de nouveaux fonctionnaires. Six mois sur neuf ont dépassé la cible LFI (janvier, mars, avril, juin, juillet et septembre), trois sont restés en retrait (février 96 %, mai 86 %, août 84 %). Le deuxième trimestre constitue le point fort de la période (8 821 milliards, 42 % du cumul), tandis que septembre (3 791 milliards ; 132 %) signe la meilleure performance mensuelle de l'année. Il reste 4 002 milliards à mobiliser au quatrième trimestre pour atteindre l'objectif annuel de 24 835 milliards, soit une moyenne de 1 334 milliards par mois, nettement en deçà du rythme moyen observé depuis janvier (2 315 milliards par mois).

2. Recettes liquides au regard des prévisions du Trésor

Tableau 1 : recettes liquides encaissées par le Trésor public - cumul janvier à septembre 2026

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
SITUATION DES RECETTES PAR DIRECTION
Période : 01 JANV 2026 AU 30 SEPT 2026

DIRECTIONS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	MONTANT TOTAL EN MILLIARDS DE GNF
DIRECTION GRANDES ENTREPRISES	1,118.553	769.066	583.141	2,025.715	892.231	1,771.927	787.963	664.476	1,699.970	10,313.042
DIRECTION DES MINES-SOUS-TRAITANTS CARRIERES	759.128	371.014	626.490	995.648	602.778	1,051.435	681.386	362.889	1,132.654	6,583.422
DIRECTION MOYENNES ENTREPRISES	219.148	119.402	98.853	108.028	92.977	189.112	102.753	101.068	133.856	1,165.197
DEMFI DMU+TUV+TIMBRE+ENR	23.384	21.179	25.501	30.039	34.412	46.311	42.652	41.689	65.953	331.120
DIRECTION DES SERVICES DECONCENTRES	7.006	10.486	46.608	1.890	0.680	13.963	9.123	7.966	9.654	107.376
DIRECTION RECOUVREMENT (DGE-DME-DEMFI-CF)	69.514	57.884	91.428	78.203	42.040	80.789	48.011	41.863	273.258	782.990
TOTAL ENCAI TRESORIE	2,196.733	1,349.031	1,472.021	3,239.523	1,665.118	3,153.537	1,671.888	1,219.951	3,315.345	19,283.147
PREV MENSUELLE TRESOR	1,809.680	1,410.516	1,304.120	3,004.203	1,757.225	2,545.776	1,564.879	1,453.460	2,497.690	17,347.549
ECART	387.053	- 61.485	167.901	235.320	- 92.107	607.761	107.009	- 233.509	817.655	1,935.598
TAUX REAL	121%	96%	113%	108%	95%	124%	107%	84%	133%	111%

TABLEAU 1 : CETTE SITUATION REPRESENTE DES ENCAISSEMENTS EFECTIFS CONFORMEMENT A LA PREVIVISION DU TRESOR AU TITRE DES RECETTES LIQUIDE DECAISSABLE.

Sur une prévision cumulée du Trésor de 17 347 milliards de GNF, les recettes liquides encaissées par l'État se sont établies à 19 283 milliards de GNF à fin septembre 2026, soit un taux de réalisation de 111 % et un excédent de 1 936 milliards de GNF par rapport aux prévisions.

Les trois trimestres sont excédentaires (111%, 110% et 113%), avec six mois au-dessus de l'objectif, à savoir janvier (121%), mars (113%), avril (108%), juin (124%), juillet (107%) et septembre (133%), et trois mois en léger retrait : février (96%), mai (95%) et août (84%). Ces creux correspondent aux mois sans grande échéance déclarative.

Ils ont été systématiquement compensés grâce à la vigilance des services de gestion, qui ont relancé sans relâche les déclarations sans paiement et les restes à payer, et à la montée en puissance du recouvrement lors des mois d'acomptes et de solde de l'impôt sur les sociétés (avril, juin, septembre).

La structure des encaissements confirme la forte concentration du rendement : la Direction des Grandes Entreprises apporte 10 313 milliards (54% du cumul) et la Direction des Mines, Sous-traitants et Carrières (DMCS) 6 583 milliards (34%), soit 88% à elles deux. Cette performance est le fruit d'un suivi rapproché des portefeuilles par les services de gestion : 94% des grandes entreprises déclarent et paient dans les délais (538 contribuables sur 570), les changements de comportement déclaratif des sociétés minières font l'objet d'une réaction systématique et 148 nouvelles entreprises ont été identifiées par la DMCS au titre du seul mois de septembre. La Direction des Moyennes Entreprises contribue pour 1 165 milliards (6%), avec des recettes en hausse de 87% sur un an grâce à des relances mensuelles et à 1 484 notifications de taxation d'office émises en septembre. La Direction du Recouvrement mobilise 783 milliards (4%), dont 273 milliards pour le seul mois de septembre, soit sept fois le niveau d'août : ce bond illustre la conversion effective en recettes des émissions antérieures du contrôle fiscal (203 milliards encaissés par le Service de Recouvrement du Contrôle Fiscal) et la gradation maîtrisée des actes de poursuite (326 avis de mise en demeure, 110 avis de mise en recouvrement, 36 avis à tiers détenteur). La DEMFI (331 milliards ; 2%) progresse régulièrement d'un trimestre à l'autre (70, 111 puis 150 milliards) et de 179 % sur un an, et les Services Déconcentrés apportent 107 milliards (1 %), les régions minières de Kankan, Mamou et Boké dépassant largement leurs cibles.

Au-delà des montants, la structure des encaissements évolue dans le sens recherché par la DGI. La part de la Direction des Grandes Entreprises dans les recettes mensuelles recule de 63% en avril à 56% en juin, puis à 51% en septembre, ses encaissements de septembre (1 700 milliards) étant inférieurs de 16% à ceux d'avril ; cette tendance baissière rapproche la DGE de l'objectif de long terme d'une contribution inférieure à 50% des recettes fiscales.

À l'inverse, la Direction des Mines, Sous-traitants et Carrières représente désormais un tiers des recettes et suit une tendance haussière (31% en avril, 33% en juin, 34% en septembre), avec des encaissements en progression de 14% entre avril et septembre ; en mars, elle a même devancé la DGE (43% contre 40%), ce qui conforte l'objectif d'une part supérieure à 40%. La Direction du Recouvrement, dont la part passe de 2% en avril à 8% en septembre, traduit l'impact des dernières mesures de recouvrement forcé, effort à maintenir au cours des prochains mois pour atteindre la cible de long terme de plus de 10%.

Enfin, comparés à avril, mois de la première grande échéance de l'impôt sur les sociétés, les encaissements de septembre progressent de 24% à la DME, de 120% à la DEMFI et de 249% à la Direction du Recouvrement, et sont multipliés par cinq dans les Services Déconcentrés (de 1,9 à 9,7 milliards) : le rendement se rééquilibre progressivement vers les segments offrant le plus fort potentiel d'élargissement de l'assiette.

3. Recettes brutes au regard des prévisions de la LFI 2026

Tableau 2 : Recettes brutes et prévisions LFI 2026 par mois – janvier à septembre 2026 (en milliards de GNF)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	TOTAL
RECETTES DECAISSABLE BND	2,196.733	1,349.031	1,472.021	3,239.523	1,665.118	3,153.537	1,671.888	1,219.951	3,315.345	19,283.147
RECETTES DES IMPOTS CONAKRY-KASSA	3.048	70.862	1.154	2.500	4.983	2.088	2.369	3.652	2.156	92.812
RECETTES DES IMPOTS PREFECTURES	0.413	5.517	3.789	4.923	26.355	5.654	5.869	7.654	7.022	67.196
ACCT-RSI/CTSS-TVA DUE	0.204	10.140		5.902	6.476	20.251	7.156	34.649	4.789	89.567
PGT-RSI/RTS BND-PRECOMPTE 50% 15% 10%		8.861	17.864	8.880		27.040	41.246	31.450		135.341
ADT-RSI/Precompte facture EPA	2.958	1.998	0.840	2.066	1.997	2.338	1.249	3.470	5.548	22.464
RSD-RSI / PF	7.313	8.433	9.173	10.208	10.111	9.063	10.298	9.970	8.126	82.695
ACCORD SMB				612.015					447.985	1,060.000
TOTAL REALISATION BRUTE	2,210.67	1,454.84	1,504.84	3,886.02	1,715.04	3,219.97	1,740.08	1,310.80	3,790.97	20,833.222
PREV-MENSUELLE - CONFORMEMENT LFI	2,147.574	1,517.476	1,320.808	3,768.578	1,996.774	3,043.947	1,687.480	1,555.532	2,874.213	19,912.382
ECART	63.095	- 62.634	184.033	117.439	- 281.734	176.024	52.595	- 244.736	916.758	920.840
TAUX REAL BRUT	103%	96%	114%	103%	86%	106%	103%	84%	132%	105%

SOURCE: RSI/COMPTABILITE

TABLEAU 1: CETTE SITUATION REPRESENTE LA REALISATION DES RECETTES CONFORMEMENT A LA LOI DES FINANCES INITIALES -LFI 2026.

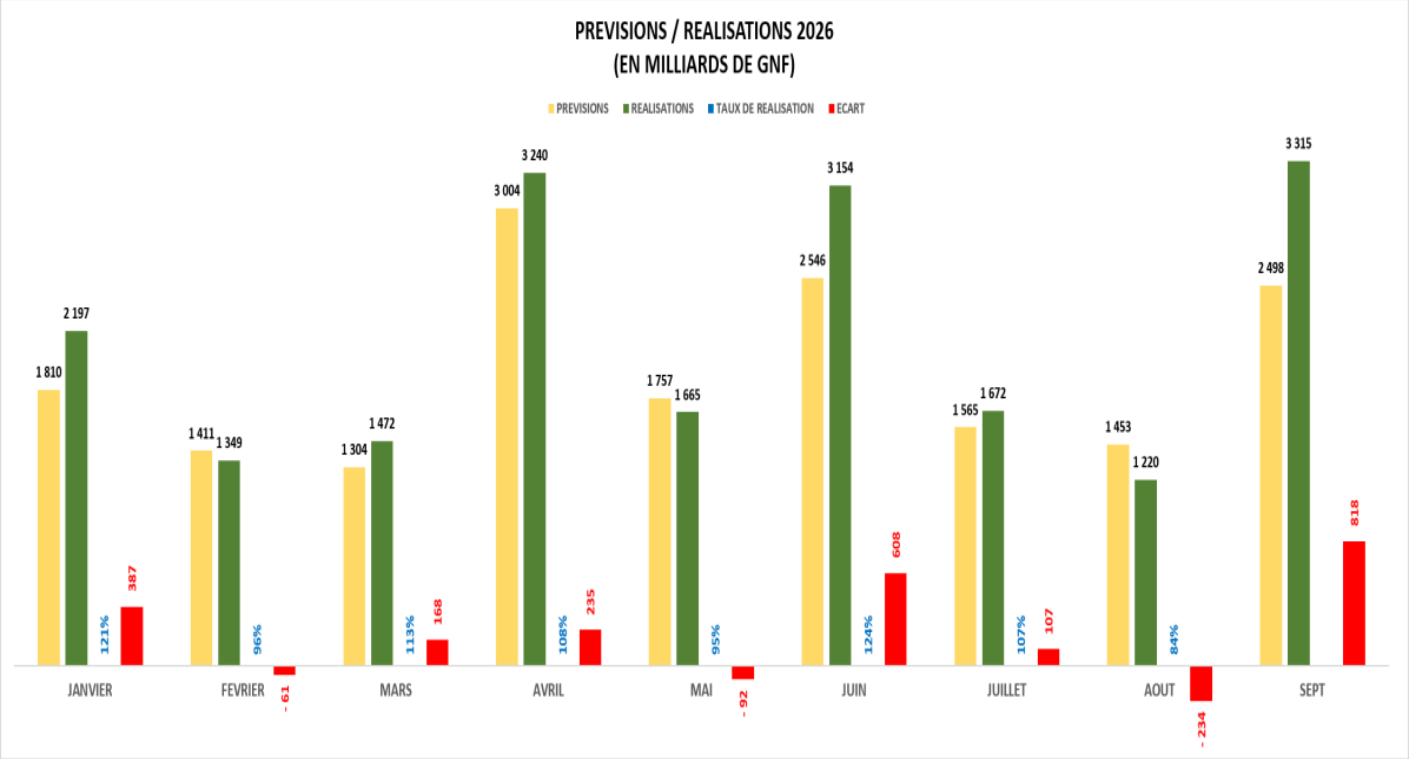

Rapportées à la LFI 2026, les recettes brutes cumulées à fin septembre atteignent 20 833 milliards pour un objectif de 19 912 milliards, soit un taux de réalisation de 105% et un excédent de 921 milliards. Le profil mensuel reproduit celui des recettes liquides : six mois excédentaires, dont septembre (132% ; 917 milliards d'excédent) et mars (114% ; 184 milliards), et trois mois déficitaires, février (96%), mai (86% ; moins-value de 282 milliards) et août (84% ; moins-value de 245 milliards). Par trimestre, les réalisations s'élèvent à 5 170 milliards au T1 (104%), 8 821 milliards au T2 (100%) et 6 842 milliards au T3 (112%). L'excédent de septembre, le plus fort de l'exercice, résulte d'une chaîne complète qui a fonctionné de manière coordonnée : identification et suivi des contribuables par les services de gestion (1 872 notifications de taxation d'office et 242 contrôles sur pièces dans le mois), intensification du contrôle fiscal (221 avis de vérification émis

par la DCF, 81 équipes de vérificateurs mobilisées, programmation annuelle portée à 514 missions) et transformation des émissions en recettes par les services de recouvrement.

Le passage du taux liquide (111%) au taux brut (105%) traduit la faiblesse persistante des composantes non décaissables, qui ne représentent que 1 550 milliards sur la période (7% des recettes brutes), dont 1 060 milliards pour le seul accord SMB (612 milliards comptabilisés en avril et 448 milliards en septembre). Hors cet accord, le taux de réalisation brut cumulé serait ramené à 99% et celui d'avril à 87% : l'excédent de la période repose donc pour l'essentiel sur les encaissements effectifs du Trésor et sur cet accord. Les autres composantes non décaissables ne totalisent que 490 milliards (2% des recettes brutes) : les retenues et précomptes effectués par l'État (précompte de 50% de TVA, retenue de 15% sur les loyers, prélèvement de 10% sur les achats locaux hors TVA : 135 milliards), la TVA supportée par l'État via les chèques du Trésor série spéciale (CTSS/ FINEX : 90 milliards) et le prélèvement forfaitaire de 10% à l'importation (83 milliards) demeurent quasi linéaires et très en deçà de leur potentiel, malgré la hausse du volume des importations.

Les retenues PGT sont par ailleurs absentes sur trois mois (janvier, mai et septembre) et les CTSS n'ont rien enregistré en mars ; en septembre, pourtant mois record, les composantes non décaissables hors accord SMB n'ont atteint que 28 milliards, leur plus bas niveau depuis janvier. Les recettes des impôts de Conakry Kassa (93 milliards) et des préfectures (67 milliards) restent de même marginales et irrégulières, 71 milliards ayant été encaissés au seul mois de février pour les premières et 26 milliards en mai pour les secondes.

Les retenues, précomptes et CTSS, qui ne dépendent pas de l'effort des services de la DGI mais des comptables publics, constituent le principal gisement d'amélioration pour le dernier trimestre.

Tableau 3 : Apport par direction de janvier à septembre 2026 (en pourcentage)

DIRECTIONS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	MONTANT TOTAL EN MILLIARDS DE GNF
DIRECTION GRANDES ENTREPRISES	51%	57%	40%	63%	54%	56%	47%	54%	51%	53%
DIRECTION DES MINES-SOUS-TRAITANTS CARRIERES	35%	28%	43%	31%	36%	33%	41%	30%	34%	34%
DIRECTION MOYENNES ENTREPRISES	10%	9%	7%	3%	6%	6%	6%	8%	4%	6%
DIRECTION RECOUVREMENT (DGE-DME-DEMFI-CF)	3%	4%	6%	2%	3%	3%	3%	3%	8%	4%
DEMFI DMU+TUV+TIMBRE+ENR	1%	2%	2%	1%	2%	1%	3%	3%	2%	2%
DIRECTION DES SERVICES DECONCENTRES	0%	1%	3%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

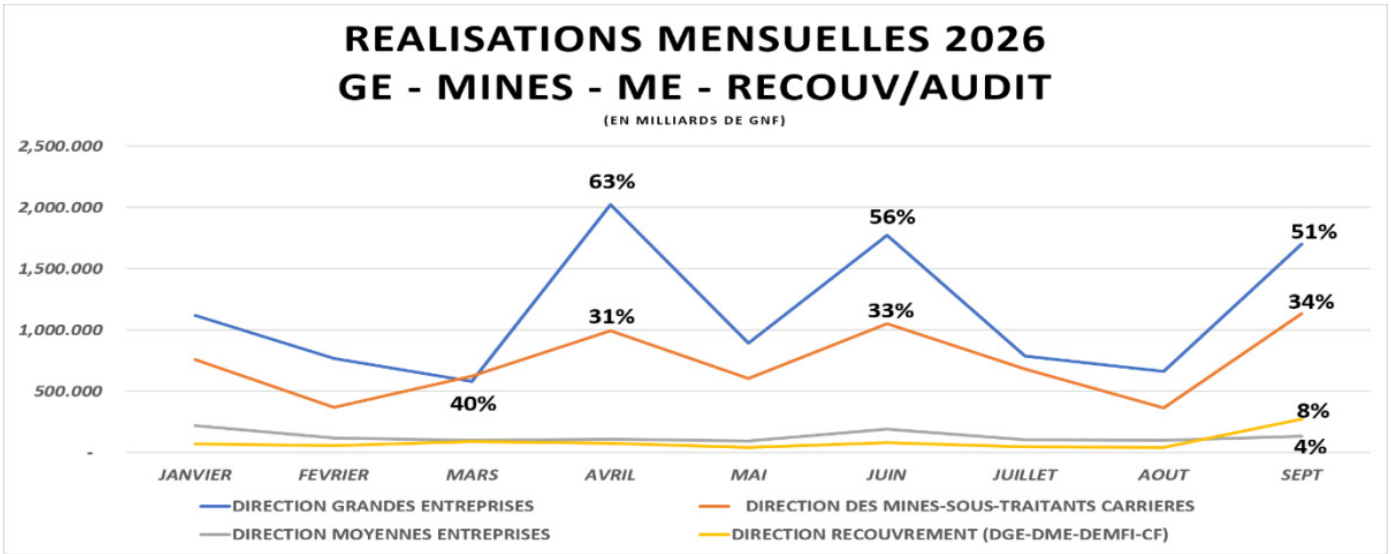

Le tableau des encaissements par direction fait apparaître des profils mensuels très contrastés d'une direction à l'autre. La Direction des Grandes Entreprises présente le profil le plus saisonnier : ses trois pics d'avril (2 026 milliards), de juin (1 772 milliards) et de septembre (1 700 milliards), mois d'acomptes et de solde de l'impôt sur les sociétés, totalisent 5 498 milliards, soit 53% de son cumul, tandis que ses mois creux descendent jusqu'à 583 milliards en mars et 664 milliards en août ; sa part dans les recettes mensuelles oscille ainsi entre 40% (mars) et 63% (avril). La Direction des Mines, Sous-traitants et Carrières affiche un rendement plus régulier : hormis les points bas de février (371 milliards) et d'août (363 milliards), ses encaissements se situent entre 600 et 1 133 milliards par mois, et elle assure 41% à 43% des recettes en mars et en juillet, lorsque la DGE est en retrait.

Cette complémentarité des calendriers de paiement des deux grandes directions explique que le total mensuel ne soit jamais descendu sous 1 220 milliards (août), les trois mois d'échéance de l'IS concentrant à eux seuls 9 709 milliards, soit la moitié du cumul.

Les directions à portefeuille plus large se distinguent par des trajectoires propres. La Direction Moyennes Entreprises a réalisé son meilleur mois en janvier (219 milliards ; 10% des recettes du mois) avant de se stabiliser autour de 100 milliards mensuels, avec un rebond en juin (189 milliards) et en septembre (134 milliards). La Direction du Recouvrement est restée comprise entre 42 et 91 milliards de janvier à août, avant le bond de septembre (273 milliards), qui représente à lui seul 35% de son cumul et porte sa part à 8% des recettes du mois. La DEMFI est la seule direction en progression quasi continue d'un mois sur l'autre, ses encaissements passant de 23 milliards en janvier à 66 milliards en septembre, soit un quasi triplement, et sa part des recettes de 1% à 2%. Les Services Déconcentrés, enfin, présentent le profil le plus irrégulier : 47 milliards en mars (43% de leur cumul), moins de 2 milliards en avril et en mai, puis une fourchette de 8 à 14 milliards de juin à septembre, ce qui appelle une régularité accrue de la remontée des recettes régionales.

4. Glissement annuel : cumul à fin septembre 2026 comparé à 2025 et 2024

Tableau 4 : Situation des réalisations et glissement annuel de 2026 vs 2024 (en milliards de GNF)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
RECETTES SPECIALES DES IMPOTS

SITUATION DES REALISATIONS ET GLISSEMENT ANNUEL DE 2026 VS 2024 (EN MILLIARDS DE GNF)

MOIS	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Réalisations 2026	Ecart 26 vs 24	Croissance YoY(%)
JANVIER	1,320	1,885	2,211	891	67%
FEVRIER	1,020	1,295	1,455	435	43%
MARS	841	1,150	1,505	664	79%
AVRIL	2,076	2,722	3,886	1,810	87%
MAI	1,018	1,717	1,715	697	68%
JUIN	1,645	2,130	3,220	1,575	96%
JUILLET	1,011	1,429	1,740	729	72%
AOÛT	912	1,269	1,311	399	44%
SEPTEMBRE	1,691	2,233	3,791	2,100	124%
TOTAL YTD SEPTEMBRE	11,534	15,829	20,833	9,299	81%

SOURCE: RSI/COMPTABILITE---DGI

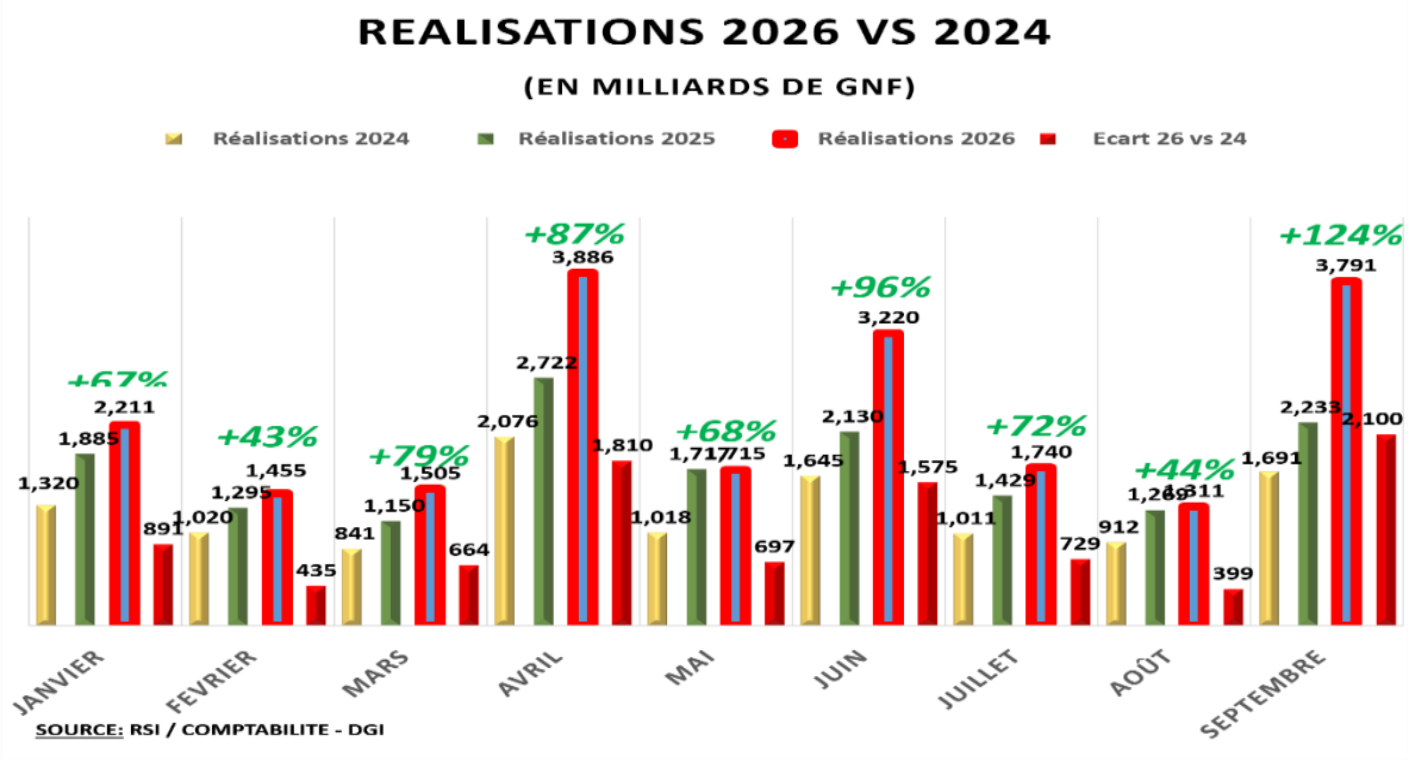

Les réalisations brutes cumulées à fin septembre 2026 (20 833 milliards) dépassent de 5 004 milliards celles de la même période de 2025 (15 829 milliards), soit un glissement annuel de 32%, et de 9 299 milliards celles de 2024 (11 534 milliards), soit 81%. La progression est positive sur huit mois sur neuf : elle est particulièrement marquée en septembre (1 558 milliards ; 70%), en avril (1 164 milliards ; 43%) et en juin (1 090 milliards ; 51%), mois concentrant les grandes échéances de l'impôt sur les sociétés. Seul le mois de mai est stable (moins 2 milliards ; 0%) et août ne progresse que modestement (42 milliards ; 3%).

Replacé dans la trajectoire pluriannuelle, le cumul à fin septembre 2026 égale déjà la réalisation de l'exercice 2025 complet (20 778 milliards ; 55 milliards de plus), elle-même en hausse de 43% sur 2024 (14 514 milliards).

Cette dynamique est d'abord le résultat de l'engagement professionnel du personnel et de la complémentarité des interventions : les services de gestion identifient, relancent et notifient (suivi rigoureux des dossiers, taxation d'office des défaillants, assainissement du répertoire, élargissement de l'assiette et accompagnement des contribuables par le BUFAC) ; les services de contrôle rappellent les droits éludés (qualification du contrôle fiscal, programmation fondée sur l'analyse risques de la DRSCF, instruction rigoureuse des demandes de remboursement de crédits de TVA avec 112 milliards de rejets et 45 milliards d'amendes depuis janvier) ; les services de recouvrement transforment les émissions en recettes (relance des dossiers à fort enjeu, suivi des restes à recouvrer, constitution des équipes de recouvrement forcé).

Les réformes organisationnelles (création de la Direction en charge des sociétés minières et de leurs sous-traitants exclusifs, spécialisation du recouvrement avec une Direction dédiée à l'échelle nationale, renforcement du suivi des moyennes entreprises), ainsi que la formation continue des cadres (125 cadres formés au seul mois de septembre) et la promotion du civisme fiscal ont donné à cet effort collectif son plein rendement.

5. Situation des encaissements effectifs et glissement de 2026 vs 2024 (en milliards de GNF)

Tableau 5 : Situation des encaissements effectifs et glissement annuel de 2026 vs 2024 (en milliards de GNF)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DE L'ECONOMIE,DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
RECETTES SPECIALES DES IMPOTS

SITUATION DES REALISATIONS ET LE GLISSEMENT DE 2026 VS 2025 VS 2024 (NETTE EN MILLIARDS DE GNF)

MOIS	REALISATIONS 2024	REALISATIONS 2025	REALISATIONS 2026	ECART 2026-2024	CROISSANCE YoY(%)
JANVIER	1,294	1,511	2,197	902	70%
FEVRIER	1,006	1,216	1,349	343	34%
MARS	817	997	1,472	655	80%
AVRIL	2,001	2,359	3,240	1,239	62%
MAI	968	1,489	1,665	697	72%
JUIN	1,608	1,966	3,154	1,545	96%
JUILLET	963	1,285	1,672	709	74%
AOUT	895	1,165	1,220	325	36%
SEPT	1,639	2,137	3,347	1,708	104%
TOTAL YTD SEPT	11,192	14,125	19,315	8,123	73%
SOURCE: RSI/COMPTABILITE---DGI		26%	37%		
		2,934	5,190		

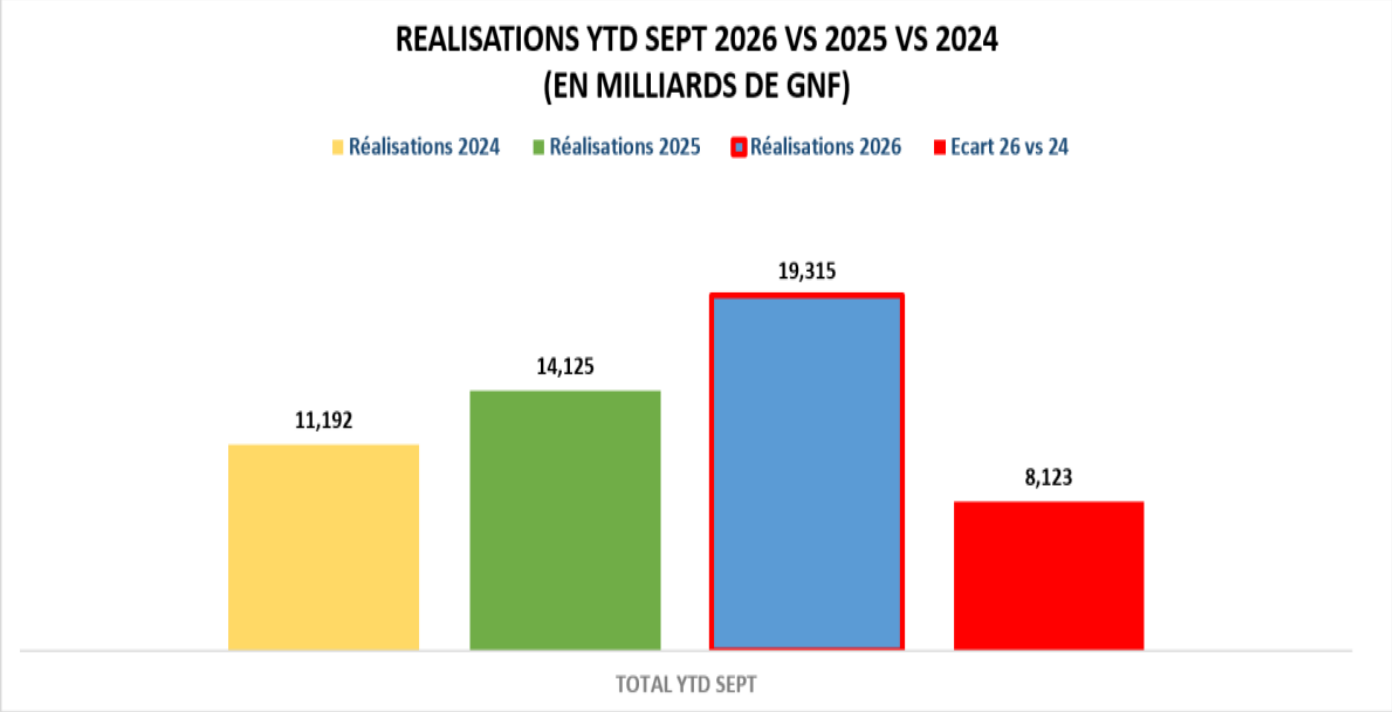

À fin septembre 2026, les encaissements effectifs nets des recettes spéciales des impôts s'établissent à 19 315 milliards de GNF, contre 14 125 milliards de GNF à la même période de 2025 et 11 192 milliards de GNF en 2024, soit un glissement annuel de 5 190 milliards de GNF (37%) et un écart de 8 123 milliards de GNF (73%) par rapport à 2024. La dynamique s'est nettement accélérée, la croissance passant de 26% entre 2024 et 2025 à 37% entre 2025 et 2026, et la moyenne mensuelle d'encaissement s'élève désormais à 2 146 milliards de GNF contre 1 569 milliards en 2025 et 1 244 milliards en 2024. La progression est observée sur l'ensemble des neuf mois, sans aucun repli, et de manière homogène sur les trois trimestres (35%, 39% et 36%), ce qui atteste d'une amélioration structurelle de la mobilisation des recettes. Le glissement est toutefois porté pour l'essentiel par les mois d'échéances fiscales : avril (3 240 milliards, 37%),

juin (3 154 milliards, 60%) et septembre (3 347 milliards, 57%, meilleur mois de la période et plus du double de septembre 2024) génèrent à eux seuls 3 278 milliards de GNF, soit 63% de l'écart total, tandis que janvier (45%) et mars (48%) confirment un début d'exercice particulièrement vigoureux.

En revanche, les mois intermédiaires marquent le pas : février (11%), mai (12%) et surtout août (5%, soit seulement 55 milliards de GNF) ralentissent sensiblement par rapport à leur rythme de 2025, la quasi-stagnation d'août pouvant refléter un effet de base élevé, un décalage d'encaissement vers septembre ou un relâchement saisonnier du recouvrement. Au total, la situation est très favorable et, si le rythme mensuel actuel se maintient sur le dernier trimestre, les réalisations annuelles 2026 pourraient dépasser 25 700 milliards de GNF ; elle appelle néanmoins une vigilance sur la forte dépendance aux trois grandes échéances, qui expose les résultats à tout décalage de paiement des grands contribuables, et sur le renforcement du recouvrement courant hors échéances (relances, suivi des restes à recouvrer, contrôle des déclarations mensuelles) afin de lisser la trajectoire et de consolider l'acquis des neuf premiers mois.

6. Réalisations de 2020 à septembre 2026 (En milliards de GNF)

Tableau 6 : Trajectoire des réalisations de 2020 au 30 septembre 2026 (en milliards de GNF)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
RECETTES SPECIALES DES IMPOTS

REALISATIONS DE 2020 A SEPT 2026 (EN MILLIARDS DE GNF)

ANNEES	REALISATIONS	GLISSEMENT ANNUEL	ECART
2020	7,175		
2021	8,137	+13%	+ 962
2022	11,022	+35%	+ 2,885
2023	13,458	+22%	+ 2,436
2024	14,514	+8%	+ 1,056
2025	20,778	+43%	+ 6,264
YTD SEPT 26	20,833	+0%	+ 55

SOURCE: RSI/COMPTABILITE---DGI

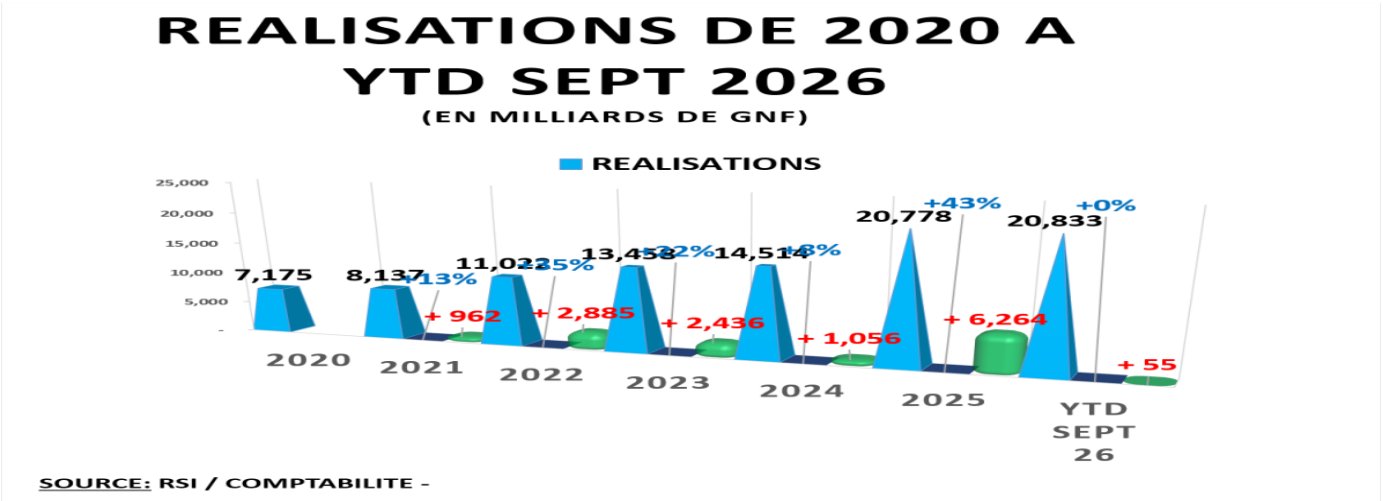

Au regard de la LFI annuelle 2026 (24 835 milliards), le taux d'exécution s'établit à 84 % à fin septembre, pour 75 % du temps écoulé ; le reliquat de 4 002 milliards est inférieur aux 4 949 milliards mobilisés au quatrième trimestre 2025.

IV. PERSPECTIVES

Au regard des résultats enregistrés au 30 septembre 2026, la Direction Générale des Impôts (DGI) entend consolider ses acquis et intensifier ses efforts en vue de l'atteinte, voire du dépassement, des objectifs annuels. À cet effet, les principales actions prioritaires envisagées sont présentées ci-dessous.

Au cœur des réformes,
au service du développement !

Les trois axes prioritaires arrêtés pour le second semestre conservent toute leur pertinence au regard de l'analyse de septembre ; la performance du mois en confirme le bien-fondé et permet d'aborder le dernier trimestre dans une position favorable, l'effort résiduel de 4 002 milliards GNF correspondant à une moyenne mensuelle de 1 334 milliards GNF, inférieure à chacune des réalisations mensuelles de l'exercice à l'exception d'août.

Axe 1 : Renforcement du contrôle fiscal

Les 221 avis de vérification émis et les 41 projets de rectification en instance constituent un gisement de redressements dont la notification et le recouvrement doivent intervenir avant la clôture.

L'effort portera sur la finalisation des missions programmées, sur l'exécution du plan triennal de vérification générale ciblant les grandes entreprises à fort potentiel (mines, télécommunications, banques, brasseries), sur l'examen des entreprises non vérifiées depuis cinq exercices, sur l'utilisation systématique des bases de prix de référence et sur la documentation des prix de transfert dans les flux intra-groupes.

La qualité des redressements, condition de leur recouvrabilité, fera l'objet d'un suivi conjoint DCF-DR-DRSCF.

Axe 2 : Montée en régime de la Direction du Recouvrement

Le dépassement de 165% enregistré en septembre valide le choix d'une direction dédiée. Sa montée en régime s'appuiera sur le passage effectif au recouvrement forcé (avis à tiers détenteur, avis de fermeture, suspension de NIF, publication des contribuables inciviques), sur l'ouverture des habilitations SAFIG aux agents de poursuites, sur la mise à disposition d'un huissier de justice et sur l'apurement du fichier des restes à recouvrer, en particulier des créances issues de l'audit financier des 45 entreprises conduit avec l'appui de la Banque Africaine de Développement.

Le suivi du cumul annuel au regard de l'objectif de 1 490 milliards GNF sera systématisé.

Axe 3 : Élargissement de l'assiette fiscale

La sous-réalisation des directions de masse et de la fiscalité foncière confirme la nécessité de poursuivre l'élargissement de l'assiette. Celui-ci mobilisera la fiabilisation du répertoire et la radiation des NIF inactifs, la constitution du fichier des personnes physiques, la fiscalisation progressive du secteur informel, la captation de l'économie numérique, l'imposition de la richesse immobilière par la réforme de la CFU et la relance des impôts locaux de la capitale. Le BUFAC en constitue le principal support opérationnel.

Priorités opérationnelles retenues :

1. Réaffecter formellement les prévisions mensuelles et les cibles des contrats de performance entre la DME, la DGE et la DMCS à la suite du transfert de 192 contribuables ;

2. Mettre en production SAFIG 2.6 en priorisant le module contrôle fiscal et l'extension des habilitations, et achever le module Enregistrement pour les notaires et les banques ;

3. Accélérer la signature des 41 projets de rectification, notifier les redressements issus des 221 avis de vérification et réduire le taux de contestation des émissions ;

4. Engager les actions de recouvrement forcé et sécuriser le recouvrement des créances issues de l'audit BAD ;

5. Sécuriser les échéances minières du dernier trimestre et relocaliser en recettes DGI la taxe à l'extraction de COBAD et SIMFER ;

6. Formaliser avec le Trésor le dispositif de rapprochement mensuel des prélèvements et retenues opérés par les entités publiques ;

7. Élucider la situation du Service des Personnes physiques de la DEMFI et arrêter un plan de rattrapage pour les impôts locaux de Conakry ;

8. Adopter le canevas unique de rapport mensuel et obtenir du RSI la ventilation des recettes par nature d'impôt.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cœur des réformes,
au service du développement !

À fin septembre 2026, la Direction Générale des Impôts affiche un bilan solide sur l'ensemble des référentiels de suivi : 20 833 milliards de GNF de recettes brutes, soit 105% de la prévision LFI 2026 et un excédent de 921 milliards ; 19 283 milliards d'encaissements effectifs du Trésor, soit 111% de la prévision de recettes liquides et un surplus de 1 936 milliards ; un glissement annuel de 32% par rapport à 2025 et de 81% par rapport à 2024. Le cumul atteint en neuf mois égale déjà la réalisation de l'exercice 2025 complet, ce qui confirme le changement d'échelle amorcé en 2025 et consolidé en 2026.

Cette performance repose d'abord sur l'engagement des 1 901 agents de la DGI et sur la complémentarité des trois maillons de la chaîne fiscale : les services de gestion, qui identifient, relancent et notifient ; les services de contrôle, qui rappellent les droits éludés sur la base de l'analyse de risques ; et les services de recouvrement, qui transforment les émissions en recettes.

Les réformes organisationnelles engagées depuis juillet 2025 (spécialisation du suivi des sociétés minières, Direction du Recouvrement à compétence nationale, renforcement du segment des moyennes entreprises) ont été menées sans rupture du rythme de mobilisation, et septembre (3 791 milliards ; 132%) en illustre le plein rendement.

Des points de vigilance subsistent néanmoins. Le rendement demeure fortement concentré, la DGE et la DMCS représentant à elles deux 88% des encaissements, ce qui expose les recettes aux aléas d'un nombre limité de contribuables ; la tendance observée depuis avril (recul de la part de la DGE de 63% à 51%, montée de la DMCS à 34% et de la Direction du Recouvrement à 8%) va toutefois dans le sens des objectifs de long terme de la DGI (DGE sous 50%, mines au-delà de 40%, recouvrement au-delà de 10%) et doit être consolidée.

Les mois sans grande échéance déclarative (février, mai, août) restent en retrait de la cible et appellent un lissage de l'effort de recouvrement sur l'ensemble de l'année. Enfin, les composantes non décaissables des recettes brutes (retenues et précomptes de l'État, CTSS, prélèvement forfaitaire à l'importation) ne représentent que 7% du total et demeurent très en deçà de leur potentiel, leur régularisation relevant principalement des comptables publics.

Pour le quatrième trimestre, l'objectif annuel de 24 835 milliards nécessite la mobilisation de 4 002 milliards, soit 1 334 milliards par mois, un niveau nettement inférieur au rythme moyen de 2 315 milliards observé depuis janvier et au montant de 4 949 milliards réalisé au dernier trimestre 2025.

L'atteinte, voire le dépassement, de la cible de la LFI 2026 est donc à portée, sous réserve de maintenir la pression sur les restes à recouvrer, de poursuivre l'élargissement de l'assiette dans les segments DME et déconcentrés, et d'obtenir des comptables publics la régularisation des retenues et précomptes dus à l'État.

La DGI, un acteur de développement, un partenaire de croissance.

DGI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET
TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITÉ
M.E.F.B.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
DGI
Direction Générale des Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

eTax
Portail fiscal guinéen